



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

installations nucléaires

Question écrite n° 120887

## Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les conséquences de la catastrophe de Fukushima au Japon. Alors que l'agence Tepco a relevé que le seuil de dangerosité passe au même niveau de dangerosité que le drame de Tchernobyl, elle souhaiterait savoir si le système Téléray, mis en place en France au lendemain de l'accident nucléaire de Tchernobyl en 1986 et qui mesure la radioactivité de l'air, est suffisamment déployé et performant sur l'ensemble de nos territoires.

## Texte de la réponse

Le réseau de mesures de type Téléray a été initialement déployé suite à l'accident de Tchernobyl. Comportant actuellement 165 balises (dont 5 outre-mer), il permet globalement d'assurer un suivi satisfaisant de la radioactivité ambiante. La distance séparant les balises n'est pas un obstacle à l'observation d'éventuelles masses d'air venant de longues distances (celles-ci étant relativement homogènes sur de grandes échelles) ; par ailleurs, le réseau est plus dense au voisinage des sites nucléaires français pour détecter tout incident qui trouverait son origine sur notre territoire. Toutefois, un programme de modernisation du réseau a été lancé en 2008. Ceci conduit l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) à remplacer un certain nombre d'appareils et à étendre son réseau : celui-ci devrait compter environ 420 balises en 2015.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Aurillac](#)

**Circonscription :** Paris (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120887

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er novembre 2011, page 11466

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2012, page 265